

Du quinze janvier mil neuf cent-dix, à dix heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de

Brun  
Achille Louis François  
et  
Audiffren  
Victorine Antonia Jeanne

Agé de Vingt quatre ans, né à La Garde,  
département du Var, le Vingt quatre du mois  
de mai mil huit cent quatre vingt cinq profession  
de cultivateur domicilié à La Garde département  
du Var fils majeur de Brun Auguste Adrien  
Victorin né à Brignoles département  
du Var profession de cultivateur  
domicilié à La Garde département du Var  
et de Bonifay Marie Victorine née à Tignes  
département du Var son époux sans profession domicilié à La Garde  
la fille de la mère ici présente et consentant d'une part.  
Et de Audiffren Victorine Antonia Jeanne

Agée de Vingt cinq ans, née à La Garde,  
département du Var le Vingt du mois  
de septembre mil huit cent quatre vingt quatre profession  
d'aucune domiciliée à La Garde département  
du Var fille majeure de Audiffren Théodore  
Hippolyte Victorin né à Saint Vazaire département  
du Var profession de cultivateur  
domicilié à La Garde département du Var  
et de Audiffren Appolonie Eugénie née à La Crau  
département du Var son époux sans profession domicilié à La Garde  
la fille de la mère ici présente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite  
sans opposition le Samedi vingt six décembre mil neuf  
cent neuf, devenue affiché pendant le délai voulu par  
la loi.  
2° Vu l'acte de naissance du futur époux  
3° Vu l'acte de naissance de la future épouse.



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage et a été de  
de mois et mi-mois  
par devant M° notaire de  
département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Audiffren Victorine Antonia Jeanne et l'autre Brun Achille Louis François.  
En présence d'un de nous le 15 mai 1900 les deux témoins des  
Brun Auguste Adrien et de Audiffren Théodore Hippolyte Victorin et  
Audiffren Victorine Antonia Jeanne la fille de la future et du futur  
époux de la future et du futur époux de la future et du futur époux  
émotion de la future et du futur époux de la future et du futur époux

Le tout en présence de Audiffren Antonin  
domicilié à Solliès Pont département du Var  
Agé de quarante huit ans, profession de Retraité  
oncle de la future  
De Baudillon Louis  
domicilié à Carqueiranne département du Var  
Agé de cinquante huit ans, profession de cultivateur  
oncle de la future  
De Audiffren Louis  
domicilié à La Garde département du Var  
Agé de Vingt trois ans, profession de cultivateur  
frère de la future  
Et de Claire Sauvage épouse Audiffren  
domiciliée à Solliès Pont département du Var  
Agé de quarante trois ans, profession d'aucune  
sœur de la future

Après quoi moi, Juge Charles Haire de la  
Municipalité de La Garde,  
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites  
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite  
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec  
moi, par toutes les parties et l'exception des père et mère de la  
future épouse et du père de la future épouse qui ont  
déclaré ne le savoir.

\* Abrégé des actes en français.

Brun  
Antonin Audiffren  
Claire Audiffren  
Baudillon  
Audiffren Louis  
Audiffren Louis